Commune de MARLY la VILLE

Département du Val d'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2 PLAN DE DELIMITATION EN ZONES au 1/2 000ème

Révision du POS valant élaboration du PLU prescrite le :	25/06/2007
Révision du POS valant élaboration du PLU arrêtée le :	29/06/2012
Révision du POS valant élaboration du PLU approuvée le :	

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur de zone

UA : Zone urbaine du centre bourg
- *UAa : Secteur de zone de reconversion urbaine ouest*
- *UAb : Secteur de zone de reconversion urbaine est*
- *UAp : Secteur de zone de prescriptions du SIAH sur les eaux Pluviales*

UB : Zone urbaine d'ambiance pavillonnaire
- *UBa : Secteur de zone de centralité*

UC : Zone urbaine de quartiers d'ambiance jardins
- *UCa : Secteur de zone du Clos Maillard*

UD : Zone urbaine du hameau de la Sucrerie

UE : Zone urbaine d'Activités de Moimont

0AU : Zone à urbaniser à long terme

1AU : Zone à urbaniser du centre bourg
- *1AUm : Secteur de zone à vocation principale d'équipements Médico-sociaux*
- *1AUh : Secteur de zone du Haras à vocation dominante de logements*

A : Zone agricole
- *Ab : Secteur de zone de constructibilité pour les bâtiments agricoles*
- *Ac : Secteur de zone des Crêtes*
- *Ah : Secteur de zone du hameau de St Ladre*
- *Af : Secteur de zone d'implantation privilégiée des corps de Ferme*
- *Ar : Secteur de zone de Respect des équilibres du paysage*

N : Zone naturelle
- *Nf : Secteur de zone de forage*

Marge de recul de 50 m des massifs boisés ou forestiers de plus de 100 ha inscrits au SDRIF

Prescriptions particulières :

- Espace boisé classé *en application du L. 130-1 et du R. 123-11a du code de l'urbanisme*
- Espace public ou élément paysagé à protéger ou à mettre en valeur *en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11h du code de l'urbanisme*
- Site et secteur à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel et/ou historique *en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11h du code de l'urbanisme*
- Immeubles à protéger ou à mettre en valeur au titre du patrimoine quotidien *en application des articles L. 123-1-7 et R. 123-11h du code de l'urbanisme*
- Secteur de risque naturel de ruissellement *en application du R. 123-11.b du code de l'urbanisme*
- Secteur de risque naturel lié à la présence de carrières souterraines abandonnées (P.P.R Décret du 05.10.1995) *en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme*
- Secteur de risque naturel liée à la présence d'alluvions tourbeuses compressibles et présence d'eau à moins d'un mètre de profondeur *en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme*
- Secteur de risque naturel lié au tassement du sol des anciennes décharges *en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme*
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et espaces vert *en application du R. 123-11d du code de l'urbanisme*
- Secteur de protection de la ressource en eau *en application du b. 123-11d du code de l'urbanisme*
- Secteur de limitation du risque de pollution de l'aquifère capté *en application du b. 123-11d du code de l'urbanisme*
- Secteur de risque naturel lié au retrait / gonflement des sols argileux *en application du R. 123-11b du code de l'urbanisme*
- Secteur de prise en compte de l'objectif de mixité sociale *en application du L. 123-1-5-16° du code de l'urbanisme*

Numéro repère	Affectation de l'emplacement réservé	Service ou collectivité bénéficiaire	Superficie de l'emplacement
1	Aménagements scolaires : parvis + cours + parking	COMMUNE	1 295 m²
2	Création de liaison douce	COMMUNE	1 230 m²
3	Aménagement du groupe scolaire – voirie	COMMUNE	803 m²
4	Création de voirie + Espace public	COMMUNE	294 m²
5	Parking + Espace Vert	COMMUNE	539 m²
6	Espace vert + Parking	COMMUNE	148 m²
7	Espace vert	COMMUNE	3 890 m²
8	Elargissement voie + espace public	COMMUNE	7 665 m²
9	Création de liaison douce	COMMUNE	344 m²
10	Création de parking	COMMUNE	328 m²
11	Elargissement de voirie	COMMUNE	192 m²
12	Création de liaison douce	COMMUNE	164 m²
13	Extension des ateliers communaux	COMMUNE	7960 m²
14	Elargissement et création de voirie	COMMUNE	10 534 m²
15	Elargissement RD9	DEPARTEMENT	2 467 m²
16	Espace vert	COMMUNE	6 146 m²
17	Décharge	COMMUNE	25 182 m²
18	Déviation RD9 – RD10	DEPARTEMENT	17 413 m²
19	Bassin de retenue	COMMUNE	4 868 m²
20	Espace vert + parking	COMMUNE	282 m²
21	Sports et Loisirs	COMMUNE	65 483 m²
22	Création de parking	COMMUNE	622 m²
23	Création de parking	COMMUNE	288 m²
24	Parc Urbain S. Allende	COMMUNE	35 975 m²
25	Création de parking	COMMUNE	300 m²
26	Espace Vert + parking (50%)	COMMUNE	268 m²
27	Liaison entre 2 bassins de retenue	COMMUNE	26 203 m²
28	Terrain de boules	COMMUNE	277 m²

N

0 100 200

Echelle : 1/2 000ème au format A0